



Location d'une maison en zone rouge et sans permis de construire

Par **stephano**, le **02/03/2013** à **11:18**

Bonjour,

Je suis Locataire depuis 2011, j'ai signé un bail avec une SCI Mais avec qu'une signature d'un des deux bailleurs de la SCI;

La surface de logement n'est pas indiquée dans le bail également, et suite à des problèmes d'inondation régulière je décide d'écrire au préfet.

Résultat je suis dans une zone rouge et la maison n'a pas de permis de construire ;

De plus d'après la préfecture le bailleur aurait dû annexer au bail l'état des risques naturels. Je n'avais pas non plus le D.P.E., j'ai sommé le bailleur de le faire et il s'avère énergivore ET LA surface est de 51 m² ;

Je rencontre des problèmes de jouissance, puisque les voisins amènent toutes sortes de bêtes, poules, dinde, canard sans distance avec ma limite de propriété ;

Sans compter les problèmes de la maison ou rien n'est conforme

Je voulais savoir si je pouvais demander une baisse de loyer ;

A ce jour je paye 580 EUROS POUR 51 M², à savoir que les prix pratiques sont de 6 euros au M²

J'attends vos réponses